



COUPES D'EURE ET LOIR

Art 1 : DEFINITION

Le comité d'Eure et Loir organise une Coupe « Eure et Loir » disputée par les équipes masculines et féminines, évoluant en championnat régional et départemental.

Toute équipe évoluant en championnat régional ou départemental est inscrite pour la coupe de sa catégorie.

Toute inscription d'équipe hors championnat est possible : cette équipe sera considérée de plus bas niveau. Il y a une Coupe d'Eure et Loir par catégorie, par sexe.

Le comité d'Eure et Loir organise une Coupe « Comité » disputée par les équipes masculines et féminines, évoluant en championnat départemental.

Toute équipe évoluant en championnat départemental est inscrite pour la coupe de sa catégorie.

Il y a une Coupe du Comité par catégorie, par sexe.

Les Coupes Seniors, remises en jeu chaque année, devront être remises au Comité par les vainqueurs, 15 jours avant la finale de la saison suivante.

Les Coupes Seniors seront acquises définitivement après 3 victoires consécutives ou 5 victoires non consécutives.

Une coupe sera remise le jour de la finale aux équipes gagnantes.

Art 2 : REGLEMENT GENERAL DE JEU

Toutes les rencontres se dérouleront conformément aux règlements départementaux du comité d'Eure et Loir en vigueur.

Art 3 : REGLE DE BRULAGE :

Toutes les équipes sont personnalisées jusqu'à leur élimination.

Un joueur ne peut évoluer dans 2 équipes différentes d'une même catégorie avant l'élimination de l'une d'elle.

Lors de l'engagement d'une équipe 2 d'un groupement sportif, les joueurs composant la liste de brûlage de l'équipe 1 ne peuvent évoluer avec l'équipe 2.

Lors de l'engagement d'une équipe 3 d'un groupement sportif, les joueurs composant la liste de brûlage de l'équipe 2 et tous les joueurs ayant évolué en équipe 1 ne peuvent évoluer avec l'équipe 3.

Lors de l'engagement d'une équipe 4 d'un groupement sportif, les joueurs composant la liste de brûlage de l'équipe 3 et tous les joueurs ayant évolué en équipe 1 et 2 ne peuvent évoluer avec l'équipe 4.

Dans le cas d'un regroupement (Entente, Union, CTC...) de plusieurs clubs, les joueurs composant la liste de brûlage du regroupement ne peuvent évoluer qu'avec l'équipe dite regroupement.

Tout joueur du regroupement ne peut pas jouer avec l'équipe 2 (et 3) des clubs du regroupement.



COUPES D'EURE ET LOIR

Art 4 : REGLES DE PARTICIPATION

Les équipes participent à la Coupe d'Eure et Loir dans les conditions et avec les licences admises dans la division où est engagée l'équipe en championnat.

Art 5 : DUREE DES RENCONTRES – REGLEMENTS SPECIFIQUES :

U13 : 4x 8 mn – prolongation de 3 mn – 2 TM par mi-temps – Ballon T5

U15 : 4x 9 mn – prolongation de 4 mn – 2 TM par mi-temps

U17-U20-Seniors : règlements généraux de la F.F.B.B. .

Art 6 : DESIGNATION DES OFFICIELS

Les officiels sont désignés par la C.D.O. pour toutes les rencontres seniors, U20 et toutes les rencontres avec deux équipes régionales jeunes.

Les arbitres sont indemnisés à parts égales par les équipes en présence au début de la rencontre suivant le barème départemental.

Lors des Finales :

Les officiels (arbitres et table de marque) sont indemnisés par le comité d'Eure et Loir.

Art 7 : LIEUX, JOURS ET HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres ont lieu sur le terrain du groupement sportif nommé en premier ou de niveau inférieur.

Dans le but de promouvoir le basket, le 1^{er} tour peut se dérouler sous forme d'Open, avec plusieurs rencontres sur le même terrain.

Les lieux des finales sont attribués par le Comité d'Eure et Loir.

Les Finales se dérouleront sur le terrain du club dont la candidature aura été validée par le Comité d'Eure et Loir.

Art 8 : HANDICAP

En Seniors et U20, le handicap est de 7 points pour une division d'écart, 15 points pour deux divisions, 20 points pour trois divisions et 25 points pour quatre divisions. Il sera inscrit sur la feuille de marque avant le début de la rencontre.

En Jeunes, le handicap est de 10 points par niveau d'écart. Il sera inscrit sur la feuille de marque avant le début de la rencontre.



COUPES D'EURE ET LOIR

Art 9 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

La Coupe se joue par élimination directe.

Les équipes entrent en Coupe d'Eure et Loir progressivement selon leur niveau.

Toute équipe départementale, non qualifiée pour la finale de la Coupe d'Eure et Loir, est reversée en Coupe du Comité.

Art 10 : TENUES DE MATCH

Chaque équipe déclare une couleur officielle en début de saison et doit évoluer avec cette couleur.

En cas de couleur similaire, le groupement sportif le premier nommé devra changer de couleur de maillots.

Art 11 : FORFAIT

Toute équipe déclarant forfait se verra infliger une amende fixée par le Comité d'Eure et Loir votée à l'assemblée générale, et devra acquitter les frais éventuels relatifs aux déplacements de l'équipe adverse et des officiels.

ART 12 :

Tous les points non prévus dans le présent règlement seront tranchés par la commission sportive du Comité d'Eure et Loir.